# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Fonctionnement: Vendee

Question écrite n° 33005

### Texte de la question

Reponse. - Le ministre delegue, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, attache une attention particuliere aux conditions d'accueil des nouveaux bacheliers dans les etablissements d'enseignement superieur. En 1986, comme en 1987, un dispositif mis en place en 1985 a ete reconduit et renforce. Chaque eleve des classes terminales a ete destinataire d'un depliant, questionnaire elabore par les services de l'administration centrale, visant a renforcer son information sur l'organisation du systeme d'enseignement superieur et l'invitant, d'une part, a reflechir, bien avant la date du baccalaureat, a sa future orientation compte tenu de ses aptitudes et de ses preferences, d'autre part, a faire connaitre ses voeux d'etudes superieures. Au sein de chaque academie, l'exploitation de ces questionnaires par un groupe de travail rectoral travaillant en liaison etroite avec les chefs d'etablissement avait pour objet de permettre la prevision des flux d'entree dans les diverses filieres de l'enseignement superieur et, partant, l'organisation, dans de bonnes conditions, du suivi des inscriptions des bacheliers dans les divers etablissements. De surcroit, a la rentree 1987, des efforts tout a fait importants ont ete accomplis : operation de delocalisation de certains DEUG, ouverture de huit nouveaux departements d'IUT, creation de cent cinquante nouvelles sections de technicien superieur, accroissement des capacites physiques d'accueil de plusieurs etablissements. Concernant la region vendeenne, il apparait que les inscriptions pour l'annee universitaire 1987-1988 se sont deroulees dans de bonnes conditions comme dans le reste de la France. Tous les nouveaux bacheliers de l'academie ont obtenu satisfaction et les listes d'attente constituees dans quelques rares disciplines au mois de juillet ont pu etre resorbees sans difficulte dans le courant du mois de septembre lorsqu'ont ete connues et recensees les places liberees par les bacheliers ayant pris une inscription dans plusieurs etablissements. Lors des inscriptions pour l'annee universitaire 1986-1987 quelques difficultes ont ete enregistrees au mois de juillet en raison des positions restrictives adoptees pour certaines disciplines au sein de l'universite de Nantes et de la reduction des capacites d'accueil qui en a decoule. Ainsi, au debut du mois de septembre, cinquante-huit nouveaux bacheliers originaires de Vendee n'avaient pu obtenir une inscription dans l'etablissement de leur choix. Dans le cadre du dispositif d'affectation des etudiants non inscrits pilote par les recteurs, des solutions ont toutefois pu etre trouvees permettant a chacun de ces candidats d'obtenir une inscription dans une filiere correspondant aux voeux emis en premier, deuxieme ou troisieme choix : vingt-cinq etudiants ont ainsi pu s'inscrire a l'universite de Nantes, dix-sept a celle de Poitiers, neuf a celle du Mans, les sept derniers etant admis en section de technicien superieur. La disparition en 1987 des difficultes, au demeurant ponctuelles, enregistrees en 1986 permet de penser que les efforts accomplis pour developper les capacites d'accueil des nouveaux bacheliers comme la mobilisation operee a tous les niveaux de responsabilite et la coordination autour des recteurs d'actions concertees de gestion et d'organisation de l'information ont porte leurs fruits. Ces resultats sont d'autant plus satisfaisants qu'il apparait, d'apres les premieres estimations, que la quasi-totalite de la cohorte des bacheliers de l'annee a pris une inscription dans une structure de l'enseignement superieur.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, attache une attention particuliere aux conditions d'accueil des nouveaux bacheliers dans les etablissements d'enseignement superieur. En 1986, comme en 1987, un dispositif mis en place en 1985 a ete reconduit et renforce. Chaque eleve des classes terminales a ete destinataire d'un depliant, questionnaire elabore par les services de l'administration centrale, visant a renforcer son information sur l'organisation du systeme d'enseignement superieur et l'invitant, d'une part, a reflechir, bien avant la date du baccalaureat, a sa future orientation compte tenu de ses aptitudes et de ses preferences, d'autre part, a faire connaitre ses voeux d'etudes superieures. Au sein de chaque academie, l'exploitation de ces questionnaires par un groupe de travail rectoral travaillant en liaison etroite avec les chefs d'etablissement avait pour objet de permettre la prevision des flux d'entree dans les diverses filieres de l'enseignement superieur et, partant, l'organisation, dans de bonnes conditions, du suivi des inscriptions des bacheliers dans les divers etablissements. De surcroit, a la rentree 1987, des efforts tout a fait importants ont ete accomplis : operation de delocalisation de certains DEUG, ouverture de huit nouveaux departements d'IUT, creation de cent cinquante nouvelles sections de technicien superieur, accroissement des capacites physiques d'accueil de plusieurs etablissements. Concernant la region vendeenne, il apparait que les inscriptions pour l'annee universitaire 1987-1988 se sont deroulees dans de bonnes conditions comme dans le reste de la France. Tous les nouveaux bacheliers de l'academie ont obtenu satisfaction et les listes d'attente constituees dans quelques rares disciplines au mois de juillet ont pu etre resorbees sans difficulte dans le courant du mois de septembre lorsqu'ont ete connues et recensees les places liberees par les bacheliers ayant pris une inscription dans plusieurs etablissements. Lors des inscriptions pour l'annee universitaire 1986-1987 quelques difficultes ont ete enregistrees au mois de juillet en raison des positions restrictives adoptees pour certaines disciplines au sein de l'universite de Nantes et de la reduction des capacites d'accueil qui en a decoule. Ainsi, au debut du mois de septembre, cinquante-huit nouveaux bacheliers originaires de Vendee n'avaient pu obtenir une inscription dans l'etablissement de leur choix. Dans le cadre du dispositif d'affectation des etudiants non inscrits pilote par les recteurs, des solutions ont toutefois pu etre trouvees permettant a chacun de ces candidats d'obtenir une inscription dans une filiere correspondant aux voeux emis en premier, deuxieme ou troisieme choix : vingt-cinq etudiants ont ainsi pu s'inscrire a l'universite de Nantes, dix-sept a celle de Poitiers, neuf a celle du Mans, les sept derniers etant admis en section de technicien superieur. La disparition en 1987 des difficultes, au demeurant ponctuelles, enregistrees en 1986 permet de penser que les efforts accomplis pour developper les capacites d'accueil des nouveaux bacheliers comme la mobilisation operee a tous les niveaux de responsabilite et la coordination autour des recteurs d'actions concertees de gestion et d'organisation de l'information ont porte leurs fruits. Ces resultats sont d'autant plus satisfaisants qu'il apparait, d'apres les premieres estimations, que la quasi-totalite de la cohorte des bacheliers de l'annee a pris une inscription dans une structure de l'enseignement superieur.

## Données clés

**Auteur :** M. Puaud Philippe
**Circonscription :** - SOC
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 33005
**Rubrique :** Enseignement superieur
**Ministère interrogé :** recherche
**Ministère attributaire :** recherche

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 1987, page 6289
**Réponse publiée le :** 7 mars 1988, page 1052